



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET PPCMOI, ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), AFIN DE PERMETTRE DES USAGES COMMERCIAUX SUR LE LOT 4 849 653, SIS AU 63, RUE PRINCIPALE NORD

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2023-08-314 relative au projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre des usages commerciaux sur lot 4 849 653, sis au 63 rue Principale Nord.

QUE ladite résolution portant le numéro 2023-08-314 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 2 août 2023.

QUE cette résolution a été approuvée par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 15 août 2023. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 24 août 2023.

Prenez en outre avis que ce PPCMOI entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit projet peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du projet adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-dun-ppcmoi-63-rue-principale-nord>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 5^{ème} jour du mois de **septembre**. de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques